

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 27 septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 21 septembre 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 36
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 41

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL est représenté par Alain COUPEAUX son suppléant, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Sandrine BRASIL, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Pascal COTARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE

Était absente excusée : Alain QUEHE.

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, David PICCAND, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

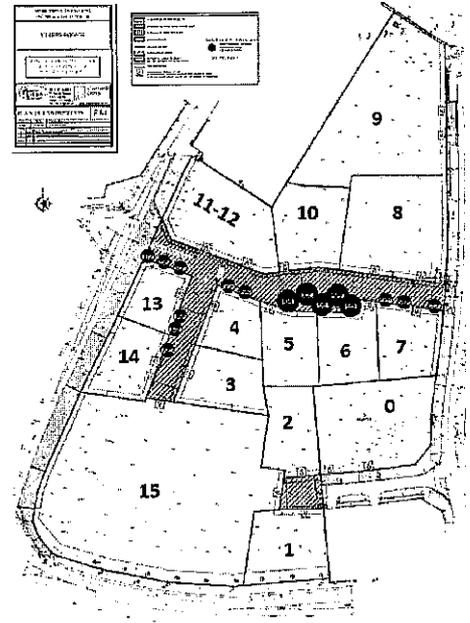
DELIBERATION 20230927-14 : DEV_TOU_ZAE_PROJET ACTION / CESSION D'UN LOT DANS LA ZA DE VILLERS-BOCAGE ILOT NORD

VISAS ET MOTIVATIONS

- Vu l'arrêté municipal du 10 novembre 2020 autorisant le Permis d'Aménager PA 014 752 20 D 00 01 de l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres (Villers-Bocage)
- Vu l'arrêté municipal du 15 septembre 2022 autorisant la modification du Permis d'Aménager PA 014 752 20 D 00 01 de l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres (Villers-Bocage)

CONTEXTE

- L'îlot Nord de la ZA des Noires Terres a fait l'objet d'un Permis d'Aménagement pour optimiser et densifier l'implantation d'entreprises autour de Prébo'Cap
- La loi Zéro Artificialisation Nette, et la pression foncière / immobilière observée depuis deux ans localement contribuent à accentuer le niveau d'exigences demandées aux acquéreurs
- Dans ce contexte, l'entreprise Axtom a déposé cette année une demande d'acquisition du lot n°8 complété d'une partie du lot n°10 de l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres à Villers-Bocage [3 569 + 516 = 4 085 m² au total], afin d'y implanter une activité commerciale d'ores et déjà identifiée : L'enseigne ACTION.
- Le projet a été amélioré au cours des derniers mois, notamment pour que soit prise en considération une densification plus conséquente et une prise en compte d'éléments environnementaux majeurs (toiture photovoltaïque, partie du stationnement perméable, ...).
- Aujourd'hui les plans présentés par l'entreprise Axtom sont en adéquation avec ces attentes.
- Ce lot de l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres situé le long de la Rue du Chêne et de la rue de l'ancienne gare a fait l'objet d'un avis de France Domaine est de 16 € HT / m²



OBJECTIF

- Permettre la réalisation du projet porté par l'entreprise Axtom pour l'implantation de l'enseigne Action via la cession du lot n°8 et d'une partie du lot n°10 attenant.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE CEDER** le lot n°8 et d'une partie du lot n°10 attenant de l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres, au profit de l'entreprise Axtom ou l'une de ses filiales pour l'implantation de l'enseigne ACTION
 - La surface du lot n°8 et d'une partie du lot n°10 attenant est d'environ (3 569 + 516 = 4 085 m²)
 - L'avis de France Domaine est de 16 € HT / m²
 - Prix unitaire négocié à 32 € HT/m²
 - Coût d'acquisition estimé : 4 085 x 32 = 130 720 € HT
 - + accès à la charge de l'acquéreur
 - + frais de notaire à la charge de l'acquéreur
 - + frais de géomètre à la charge de l'acquéreur
 - + frais et démarches de raccordement/branchement aux réseaux [coffrets électricité, boîtier télécom, citerneau AEP...] à la charge de l'acquéreur [réseaux en limite de parcelle]
 - Délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra annuler la cession et reprendre le terrain (au prix initial sans réévaluation), si le projet n'est pas réalisé en date de caducité du permis de construire, conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférant et notamment la promesse et l'acte de vente

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230927-20230927-14_DEL-DE
Date de télétransmission : 05/10/2023
Date de réception préfecture : 05/10/2023